

République française

ARDECHE

publié sur le site internet de la  
collectivité le 15 mars 2024

-----  
Extrait du registre des délibérations  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE**  
07470 COUCOURON

**Séance du jeudi 14 mars 2024**

**Membres  
en exercice** : 37

Date de la convocation : 08/03/2024

**Présents** : 25

Le jeudi 14 mars 2024 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

**Votants** :  
32  
POUR : 30  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 2  
REFUS DE VOTE : 0

**Présents** : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Jacques MEUNIER

**Représentés** : Sébastien BOURDELY représenté par Karine ACCASSAT, Patrick COUDENE représenté par Charles VALETTE, Jérôme DELDON représenté par Dominique TRIN, Geneviève DUNY représentée par Christophe ROUX, Elisabeth FALGON représentée par Françoise BENOIT, Sébastien PRADIER représenté par Franck MEJEAN, Christian VIDAL représenté par Thierry MAILLET

**Absents** : Jérôme GROS, Denise LAFFARRE, Claude MONCEAU, Magalie MOULIN, John SERROUL

**Secrétaire de séance** : Michel LOUIS

**DE\_2024\_04 - Objet : Adhésion à la Maison de l'Emploi et de la Formation Sud Ardèche et désignation d'un représentant**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche en vigueur,  
Vu les statuts de la Maison de l'Emploi et de la Formation Sud Ardèche en vigueur,  
Vu la délibération n°2023-64 du Conseil communautaire en date du 29 juin 2023 portant adhésion et désignation d'un représentant à la MDEF,*

Il est rappelé que l'association Territoire et Compétences qui porte la Maison de l'Emploi et de la Formation Sud Ardèche (anciennement Ardèche méridionale) a pour objet de :

- contribuer à l'anticipation des mutations économiques par la GPEC territoriale et la formation
- contribuer au développement local de l'emploi

Considérant qu'elle peut exercer ces missions d'intérêt général par conventionnement avec les collectivités territoriales.

Ainsi, l'association propose aux 10 EPCI situés sur la moitié sud du département d'adhérer à la MDEF afin de permettre la conduite de leurs actions dont le budget prévisionnel s'élève à 157 305 €.

La contribution annuelle demandée aux collectivités est de 42 030 € au total, soit une cotisation fixée à 0,395 € par habitant et portée à 1 905 € pour la Communauté de communes Montagne d'Ardèche (1 883 € annuels de 2021 à 2023 pour rappel).

Il est proposé d'adhérer pour 2024 à la MDEF Sud Ardèche pour le montant précité et de nommer un représentant qui participera aux organes représentatifs de ladite association.

Monsieur le Président procède à l'appel des candidatures, le candidat est :

<i>Candidat délégué titulaire</i>
<i>Claude Brun</i>

Il est rappelé que les représentants sont élus au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

A l'issue des opérations électorales, et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 30 suffrages exprimés pour monsieur Brun.

Sur le rapport du Président et après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **d'adhérer** à la MDEF Sud Ardèche pour l'année 2024 avec une contribution annuelle de 1 905 €,
- **de désigner** monsieur Claude BRUN en tant que représentant titulaire auprès de la MDEF Sud Ardèche,
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

Fait et délibéré à Coucouron, le 14 mars 2024,  
Le Président, Jacques GENEST

